



# PROGRAMME DE FORMATION

Référence interne : AIPR EN

**FORMACODE : 22070**

## Objectifs de la formation :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

Connaître les règles relatives au Décret n°2011-1241 du 05 octobre 2011 concernant l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages de transport et de distribution ainsi que la responsabilité de tous les acteurs d'un chantier.

Situer son rôle parmi les niveaux de responsabilités des différents acteurs.  
Savoir préparer les travaux à proximité des réseaux en respectant les

## PROGRAMME DE FORMATION

### AIPR ENCADRANT

#### Références juridiques

#### Préambule

#### 1. La réglementation DT – DICT

- 1.1. La réforme réglementaire
- 1.2. Les travaux urgents

#### 2. L'essentiel du guichet unique

La DC-DICT conjointe

#### 3. Le régime général

- 3.1. La phase projet
- 3.2. La Déclaration de projet Travaux
- 3.3. Les investigations
- 3.4. Le Dossier de Consultation des Entreprises

#### 4. La préparation des travaux

- 4.1. La Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT)
- 4.2. Le marquage piquetage
- 4.3. L'exécution des travaux
- 4.4. Les points de vigilance
  
- 4.5. Le guide technique (prescriptions, généralités sur les différents réseaux, etc.)
- 4.5. Les procédures d'arrêt de travaux

## Modalité d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation :

Evaluation formative par le formateur tout au long de la formation



# **PROGRAMME DE FORMATION**

**Référence interne : AIPR EN**

- Echanges tout au long de la formation avec qcm en fin de formation
- L'évaluation se fera à travers des exercices pratiques, des mises en situation simulées et des études de cas, permettant de vérifier la compréhension des procédures.

## **Modalité de suivi de l'exécution du programme et appréciation du résultat :**

- Feuilles de présence émargées par les stagiaires et le formateur
- Attestation de formation (de réussite ou d'échec) remise à chaque stagiaire

**Recyclage tous les 5 ans**